

*Province de Liège*

**BULLETIN PROVINCIAL**

*Périodique*

**Sommaire**

*Pages*

**N° 13 SERVICES PROVINCIAUX – INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT – RÉSERVES NATURELLES**

*Avis du Collège provincial concernant la demande d'extension et de renouvellement des conditions de gestion de la Réserve naturelle de la Vallée de la Gueule à PLOMBIÈRES  
Arrêté du Collège provincial du 28 mars 2019*

**33**

**N° 14 SERVICES PROVINCIAUX – INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT – RÉSERVES NATURELLES**

*Avis du Collège provincial concernant la demande de création de la réserve forestière des Foxhalles à Malmedy et d'extension de la réserve forestière du Bongard et Millescheid à BAELEN  
Arrêté du Collège provincial du 04 avril 2019*

**36**

**N° 15 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur f.f. de la Province du 15 avril 2019 abrogeant son arrêté de police du 14 février 2017 relatif au signalement des zones de captage d'eau sur le parcours d'activités de sport moteurs.*

**39**

**N° 16 PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS**

*Circulaire du Gouverneur de la Province du 25 avril 2019*

**43**

**N° 17 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Arrondissement de LIÈGE*

**44**

*ANS*

*BASSENGE*

*BLEGNY*

*CHAUDFONTAINE*

*SOUMAGNE*

*VISÉ*

*Arrondissement de HUY-WAREMME*

**48**

*AMAY*

*BRAIVES*

*DONCEEL*

*FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER*

*OREYE*

*VILLERS-LE-BOUILLET*

*WAREMME*

*Arrondissement de VERVIERS*

**49**

*PLOMBIÈRES*

*THEUX*

*VERVIERS*

**N° 13 SERVICES PROVINCIAUX – INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT –  
RÉSERVES NATURELLES**

*Avis du Collège provincial concernant la demande d'extension et de renouvellement des conditions de gestion de la Réserve naturelle de la Vallée de la Gueule à PLOMBIÈRES*

*Arrêté du Collège provincial du 28 mars 2019*

Séance du Collège provincial, en date du 28 mars 2019 à laquelle assistent :  
Président avec voix délibérative :  
**M. Luc GILLARD**, Député provincial-Président ;  
Membres avec voix délibérative :  
**Mme K. FIRQUET, MM. R. MEUREAU, M. A. DENIS** et **Mme M. BRODURE-WILLAIN**, Députés provinciaux ;  
**M. A. DENIS**, étant rapporteur ;  
**Mme C. DELCOURT**, Gouverneur ff, en sa qualité de Commissaire du Gouvernement wallon ;  
Directeur général provincial a.i. : **M. P. BROOZE**

**Réf. : RN 184  
GED 2019-02331**

**LE COLLEGE PROVINCIAL**

Vu la demande du 11 janvier 2019 par laquelle le Service public de Wallonie – Département de la Nature et des Forêts, Direction de la Nature (DGO 5) sollicite l'avis du Collège provincial sur l'extension et le renouvellement des conditions de gestion de la Réserve naturelle « la Vallée de la Gueule » à PLOMBIÈRES transmise par le Service public de Wallonie ;

Attendu qu'en application de l'article 6 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, le Collège provincial doit, après consultation des Collèges des Bourgmestres et Echevins des communes sur le territoire desquelles la réserve est située, émettre un avis dans les soixante jours de la réception de la demande ;

Vu que le Collège communal de PLOMBIÈRES émet un avis favorable sur l'extension et le renouvellement des conditions de gestion de la Réserve naturelle « la Vallée de la Gueule » ;

Vu que la zone concernée par le renouvellement de la Réserve Naturelle Agréée de « la Vallée de la Gueule » sur la commune de Plombières est traversée par 4 cours d'eau :

- le ruisseau « La Gueule », n° 1-00, dans sa partie classée en 1<sup>ème</sup> catégorie ;
- le ruisseau « Le Tunishbach », n° 1-14, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie ;
- le ruisseau « Le Weschbach », n° 1-13, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie ;
- le ruisseau « Bach », non classé.

Le Service des Cours d'eau émet un avis favorable pour autant que la présence de la Réserve naturelle ne constitue pas une entrave aux opérations d'entretien de ces cours d'eau. L'accès à la zone doit rester libre pour le personnel et les engins nécessaires à leur entretien. Il serait souhaitable que l'arrêté octroie la dérogation prévue à la Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, pour tous les travaux d'entretien et de petite réparation nécessaires à la gestion du cours d'eau.

Vu l'importance de gérer les espèces exotiques envahissantes tant animales et végétales présentent sur le site. Et notamment, la balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) sur les berges de la Gueule et de certains de ses affluents ;

Vu que certains terrains sont traversés et/ou bordés par des chemins communaux, il y aurait lieu de s'assurer que la circulation publique reste assurée sur ces chemins. En ce qui concerne la Voirie communale, le projet ne donne pas lieu à autres observations ;

Statuant à l'unanimité

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

Le Collège provincial émet un avis favorable sur la demande du 11 janvier 2019 du Service public de Wallonie – Direction de la Nature (DGO 5), et invite le Service public Wallonie à prendre en considération les observations formulées suivantes :

- La zone concernée par le renouvellement de la Réserve naturelle agréée de « la Vallée de la Gueule » sur la commune de Plombières est traversée par 4 cours d'eau :
  - le ruisseau « La Gueule », n° 1-00, dans sa partie classée en 1<sup>ème</sup> catégorie ;
  - le ruisseau « Le Tunishbach », n° 1-14, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie ;
  - le ruisseau « Le Weschbach », n° 1-13, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie ;
  - le ruisseau « Bach », non classé.

Le Service des Cours d'eau émet un avis favorable pour autant que la présence de la Réserve naturelle ne constitue pas une entrave aux opérations d'entretien de ces cours d'eau. L'accès à la zone doit rester libre pour le personnel et les engins nécessaires à leur entretien. Il serait souhaitable que l'arrêté octroie la dérogation prévue à la Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, pour tous les travaux d'entretien et de petite réparation nécessaires à la gestion du cours d'eau.

- Le Service Environnement et de la Mobilité durable confirme l'importance de gérer les espèces exotiques envahissantes tant animales et végétales présentent sur le site. Et notamment, la balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) sur les berges de la Gueule et de certains de ses affluents ;

- Certains terrains sont traversés et/ou bordés par des chemins communaux, il y aurait lieu de s'assurer que la circulation publique reste assurée sur ces chemins. En ce qui concerne la Voirie communale, le projet ne donne pas lieu à autres observations ;

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera transmis :

- pour décision au requérant : Service public de Wallonie – Direction générale de la Nature (DGO 5) – Département de la Nature et des Forêts, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Namur ;
- pour information au Collège communal de PLOMBIERES – Place du 3<sup>ème</sup> Millénaire, 1 – 4850 PLOMBIERES.

Pour le Collège provincial,

**Marianne LONHAY**

Directrice générale provinciale

**Luc GILLARD**

Député provincial – Président

**N° 14 SERVICES PROVINCIAUX – INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT – RÉSERVES NATURELLES**

*Avis du Collège provincial concernant la demande de création de la réserve forestière des Foxhalles à Malmedy et d'extension de la réserve forestière du Bongard et Millescheid à BAELEN*

**Arrêté du Collège provincial du 04 avril 2019**

Séance du Collège provincial, en date du 4 avril 2019 à laquelle assistent :  
Président avec voix délibérative :  
**M. Luc GILLARD**, Député provincial-Président ;  
Membres avec voix délibérative :  
**Mme K. FIRQUET, MM. R. MEUREAU, M. A. DENIS** et **Mme M. BRODURE-WILLAIN**,  
Députés provinciaux ;  
**M. A. DENIS**, étant rapporteur ;  
**Mme C. DELCOURT**, Gouverneur ff, en sa qualité de Commissaire du Gouvernement wallon ;  
Directrice générale provinciale : **Mme M. LONHAY**.

**Réf. : RN 185-186**

**GED 2019-03236**

**LE COLLEGE PROVINCIAL**

Vu la demande du 8 février 2019 par laquelle le Service public de Wallonie – Département de la Nature et des Forêts, Direction de la Nature (DGO 5) sollicite l'avis du Collège provincial sur la création de la réserve forestière des Foxhalles à MALMEDY et sur l'extension de la réserve forestière du Bongard et Millescheid à BAELEN transmise par le Service public de Wallonie ;

Attendu qu'en application de l'article 6 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, le Collège provincial doit, après consultation des Collèges des Bourgmestres et Echevins des communes sur le territoire desquelles la réserve est située, émettre un avis dans les soixante jours de la réception de la demande ;

Considérant que le Collège communal de MALMEDY n'a émis aucun avis dans les délais prescrits ;

Vu que le Collège communal de BAELEN émet un avis favorable sur l'extension de la réserve forestière du Bongard et Millescheid » ;

Vu que la zone concernée par l'extension de la réserve forestière du Bongard et Millescheid à Membach (BAELEN) est longée et traversée par 3 cours d'eau :

- le ruisseau « la Helle », n° 4-61, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie ;
- le ruisseau « le Ternellbach », n° 4-68, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie ;
- le ruisseau « de la Shoristaine », n° 4-67, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie.

Vu que la zone concernée par la demande d'avis sur la création de la réserve forestière des Foxhalles à Géromont (MALMEDY) est longée par un ruisseau non dénommé, non classé ;

Attendu qu'un avis favorable est émis pour autant que la présence de la réserve forestière ne constitue pas une entrave aux opérations d'entretien de ce cours d'eau. L'accès à la zone doit rester libre pour le personnel et les engins nécessaires à son entretien. Il serait souhaitable que l'arrêté octroie la dérogation prévue à la Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, pour tous les travaux d'entretien et de petite réparation nécessaires à la gestion du cours d'eau ;

Vu que l'absence d'espèces invasives sur le site, il est toutefois important de surveiller le site afin d'éviter leur éventuelle apparition ;

Vu que les réserves forestières ne sont longées ni traversées par aucune Voirie communale ou anciennement vicinale, le projet ne donne pas lieu à autres observations ;

Statuant à l'unanimité,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le Collège provincial émet un avis favorable sur la demande du 8 février 2019 du Service public de Wallonie – Direction de la Nature (DGO 5), et invite le Service public Wallonie à prendre en considération les observations formulées suivantes :

- La zone concernée par l'extension de la réserve forestière du Bongard et Millescheid à Membach (BAELEN) est longée et traversée par 3 cours d'eau, « la Helle », n° 4-61, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie, « le Ternellbach », n° 4-68, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie, « la Shoristaine », n° 4-67, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie ;
- La zone concernée par la demande d'avis sur la création de la réserve forestière des Foxhalles à Géromont (MALMEDY) est longée par un ruisseau non dénommé, non classé ;
- Un avis favorable est émis pour autant que la présence de la réserve forestière ne constitue pas une entrave aux opérations d'entretien de ce cours d'eau. L'accès à la zone

doit rester libre pour le personnel et les engins nécessaires à son entretien. Il serait souhaitable que l'arrêté octroie la dérogation prévue à la Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, pour tous les travaux d'entretien et de petite réparation nécessaires à la gestion du cours d'eau ;

- Le Service Environnement et de la Mobilité durable confirme l'absence d'espèces invasives sur le site, il est toutefois important de surveiller le site afin d'éviter leur éventuelle apparition ;
- Les réserves forestières ne sont longées ni traversées par aucune Voirie communale ou anciennement vicinale, le projet ne donne pas lieu à autres observations.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera transmis :

- pour décision au requérant : Service public de Wallonie – Direction générale de la Nature (DGO 5) – Département de la Nature et des Forêts, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Namur ;
- pour information au Collège communal de MALMEDY – Al Gofe, 19 - 4960 MALMEDY ;
- pour information au Collège communal de BAELEN – Rue de la Régence, 1 – 4837 BAELEN.

Pour le Collège provincial,

**Marianne LONHAY**

Directrice générale provinciale

**Luc GILLARD**

Député provincial – Président



**N° 15 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur f.f. de la Province du 15 avril 2019 abrogeant son arrêté de police du 14 février 2017 relatif au signalement des zones de captage d'eau sur le parcours d'activités de sport moteurs.*



**POLIZEIERLASS**

- Aufgrund des Erlasses der Wallonischen Regierung vom 3. März 2016 zur Abänderung des verordnungsrechtlichen Teils des Buches II des Umweltgesetzbuches, welches das Wassergesetzbuch bildet, um den Schutz der Präventivzonen für die Wasserentnahme im Rahmen von Motorsportaktivitäten zu gewährleisten (B.S. vom 16/03/2016, S. 17808);
- Aufgrund der abgeänderten Artikel R.165, R.166 und R.167 besagten Wassergesetzbuches, die seit dem 1. Januar 2017 angewendet werden;
- Aufgrund des Provinzialgesetzes, insbesondere Artikel 128, abgeändert durch Artikel 226 des Gesetzes vom 7. Dezember 1998 zur Organisation eines auf zwei Ebenen strukturierten integrierten Polizeidienstes;
- Aufgrund des Königlichen Erlasses vom 28. November 1997 zur Regelung der Veranstaltung von ganz oder teilweise auf öffentlichen Straßen ausgetragenen Automobilsportwettbewerben oder -wettkämpfen (B.S. vom 5. Dezember 1997), abgeändert durch den Königlichen Erlass vom 28. März 2003 (B.S. vom 15. Mai 2003), insbesondere Artikel 11, 2°: "*eine detaillierte Streckenkarte einschließlich Verbindungsstrecken, auf der die Fahrtroute des Wettbewerbs oder Wettkampfs, die Sperrbereiche, die besonderen Gefahrenzonen, **die für den Verkehr gesperrten Straßen und Wege** (...)*";
- Aufgrund der Erwägungen, die zum Erlass der Wallonischen Regierung vom 3. März 2016 geführt haben, insbesondere: *dass der geringste Unfall in der Präventivzone, ob auf der öffentlichen Straße oder nicht, zu nicht wieder gutzumachenden Umweltschäden führen kann, die keine vorbeugende Maßnahme mit Sicherheit verhindern kann;*
- Aufgrund dessen, dass der SPW/Abteilung Umwelt und Wasser/Direktion Grundwasser am 31. Juli 2018 an die Veranstalter von Rallyes, an die Gemeindeverwaltungen, Wasserhersteller und Gouverneure ein Rundschreiben für Motorsportveranstaltungen in Schutzzone zur Wassergewinnung und für das Verfahren für eine Ausnahmegenehmigung vom Verbot der Durchquerung einer Schutzzone gerichtet hat;
- Aufgrund dessen, dass dieses Rundschreiben das Verfahren für die Beantragung einer Ausnahmegenehmigung, falls diese möglich ist, genau regelt;

- Aufgrund des Erlasses des Gouverneurs vom 14. Februar 2017, mit dem die Veranstalter von Motorsportaktivitäten aufgefordert werden, etwaige Schutzzonen anzugeben;

**ERLÄSST DER GOUVERNEUR DER PROVINZ LÜTTICH:**

Artikel 1:

Dieser Polizeierlass hebt die Bestimmungen des Polizeierlasses vom 14. Februar 2017 mit sofortiger Wirkung auf.

Artikel 2:

Dieser Polizeierlass tritt ab seinem Aushang an den üblichen, für amtliche Bekanntmachungen bestimmten Orten in Kraft. Er wird auch im Bulletin der Provinz Lüttich veröffentlicht.

Lüttich, den 15. April 2019



Catherine DELCOURT  
Diensttuender Gouverneur



## ARRETE DE POLICE

Le Gouverneur de la province de Liège,

- Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2016 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau - partie réglementaire - en vue d'assurer la protection des zones de prévention de captage dans le cadre des activités de sports moteurs (M.B. du 16/03/2016, p. 17808) ;
- Vu les articles R.165, R.166 et R.167 dudit Code de l'eau ainsi modifiés et d'application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu l'arrêté royal du 28 novembre 1997 portant réglementation de l'organisation d'épreuves ou de compétitions sportives pour véhicules automobiles disputées en totalité ou en partie sur la voie publique (M.B., 5 décembre 1997), modifié par l'Arrêté royal du 28 mars 2003 (M.B., 15 mai 2003) et plus particulièrement son article 11.2° : « *la carte détaillée du parcours, à l'inclusion des trajets de liaison, décrivant l'itinéraire de l'épreuve ou compétition, les zones interdites au public, les zones particulièrement dangereuses, **les routes interdites à la circulation** (...)* » ;
- Vu les considérations ayant motivé l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2016 et notamment : *que le moindre accident en zone de prévention, qu'il survienne ou non sur la voie publique est susceptible d'entraîner des dommages environnementaux irrémediables qu'aucune mesure préventive n'est à même d'éviter avec certitude* ;
- Attendu que le SPW/Département de l'Environnement et de l'Eau/Direction des Eaux souterraines a émis à l'attention des organisateurs de rallyes, des administrations communales, des producteurs d'eau et des Gouverneurs une circulaire relative aux activités de sports moteurs de véhicules automobiles en zone de prévention de prise d'eau et procédure de demande de dérogation à l'interdiction de traversée en zone de prévention, le 31 juillet 2018 ;
- Attendu que cette circulaire précise la procédure de demande de dérogation lorsque celle-ci est possible ;
- Vu l'arrêté de police du 14 février 2017 par lequel il est demandé aux organisateurs d'activités de sport moteurs de mentionner les zones de prévention éventuelles.

ARRETE :


Article 1 :

Le présent arrêté de police abroge, avec effet immédiat, les dispositions de l'arrêté de police du 14 février 2017.

Article 2 :

Le présent arrêté de police entrera en vigueur dès son affichage aux endroits usuels destinés aux publications officielles. Il sera également publié au Bulletin provincial de Liège.

Liège, le 15 avril 2019



Catherine DELCOURT  
Gouverneur f.f.

**N° 16 PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS***Circulaire du Gouverneur de la Province du 25 avril 2019*

Liège, le 25 avril 2019

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres  
A Mesdames et Messieurs les Présidents des  
C.P.A.S. des Communes de la Région de  
langue française de la Province de Liège**

**Pour information :  
à Madame la Commissaire d'  
Arrondissement**

-----

Service du protocole

Place Saint-Lambert, 18A  
B - 4000 LIEGE  
Tél. : +32 (0)4 232 32 50  
Fax : +32 (0)4 232 33 22  
www.provincedeliege.be  
N° d'entreprise: 0207.725.104

**Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur le Président,**

**En exécution des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 (MB 10/07/74) et l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal de 23 mars 1989 (MB 7/4/89) concernant le pavoisement des édifices publics, modifié par l'arrêté royal du 6 septembre 1993 (MB 9/9/93), modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, modifié par l'arrêté royal du 3 décembre 2013, modifié par l'arrêté royal du 29 mai 2015 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics**

- **le 6 juin : jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté le Roi Albert II ;**
- **le 2 juillet : jour anniversaire du mariage de Leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola.**

**Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.**

**Le Gouverneur de la Province,**

**Hervé JAMAR**

**N°17 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE  
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers*

<i>Commune(s)</i>	<i>Section(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	-------------------	--------------	-----------------------------

**ARRONDISSEMENT DE LIEGE**

<b>ANS</b>		<i>Arrêté du Conseil communal relatif au règlement relatif aux parcs communaux</i>	<i>25 mars 2019</i>
<b>BASSENGE</b>		<i>Ordonnance de police en matière d'affichage de propagande électorale</i>	<i>14 mars 2019</i>
<b>BLEGNY</b>		<i>Ordonnance générale de police - modifications du règlement en matière de sanctions administratives communales.</i>	<i>28 mars 2019</i>
		<i>Ordonnance de police en matière d'affichage de propagande électorale.</i>	<i>28 mars 2019</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux modalités de lutte contre la Balsamine de l'Himalaya, la Berce du Caucase et les Renouées asiatiques.</i>	<i>28 mars 2019</i>
<b>CHAUDFONTAINE</b>		<i>Ordonnance de police en matière d'affichage de propagande électorale</i>	<i>27 mars 2019</i>
<b>SOUMAGNE</b>		<i>Ordonnance de police relative à la circulation routière – Réglementation provisoire en raison d'une manifestation publique (Kermesse de Stembert), du 19/07/2019 au 23/07/2019</i>	<i>13 mars 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0058/2019 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue Cense-aux-Bawettes et alentours du 1 au 12/04/2019 durant la pose de canalisations pour la SWDE</i>	<i>25 mars 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0059/2019 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement rue Cardinal Mercier les 27 et 28/03/2019 lors du remplacement d'un avaloir</i>	<i>26 mars 2019</i>
		<i>Ordonnance de police en matière d'affichage de propagande électorale</i>	<i>26 mars 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0060/2019 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de circulation et à la limitation de vitesse, rue des Fagnis le 5/4/2019 en raison de fouilles en accotement pour la SWDE</i>	<i>28 mars 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0061/2019 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement rue Louis Pasteur, 60 les 1 et 2/4/2019 durant un déménagement</i>	<i>28 mars 20189</i>
		<i>Certificat de publication n° 0064/2019 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement rue des Carmes, 1 du 5 au 7/4/2019 durant l'évacuation de déchets</i>	<i>02 avril 2019</i>

		<i>Certificat de publication n° 0062/2019 – arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises rue Frumhy et du Fort du 1 au 12/04/2019 en raison de travaux de pose de pavés de repères sur la liaison Rabosée-Battice</i>	<i>01 avril 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0063/2019 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement rue de l'Egalité (entre l'entrée de l'Athénée et le n° 49), le 06/04/2019 durant un déménagement</i>	<i>01 avril 2019</i>
		<i>Autorisation de police accordée pour le stationnement d'un car pour les visites médicales, place de la Gare, le jeudi 11 avril 2019</i>	<i>02 avril 2019</i>
		<i>Autorisation de police accordée pour effectuer un travail de raccordement d'un bâtiment industriel rue Jean Louis Paggen, entre le 5/4 et le 26/04/2019</i>	<i>02 avril 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0067/2019 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement interdits rue Célestin Demblon, 164 du 20/04/2019 au 10/05/2019 durant les travaux de rénovation d'une toiture</i>	<i>03 avril 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0069/2019 – arrêté de police relatif aux mesures de circulations, le 19/04/2019, à l'occasion d'un « Chemin de Croix » à Cerexhe et Melen</i>	<i>21 mars 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0070/2019 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement interdits rue Arnold Trillet, 170 et 172, du 09/04/2019 au 20/04/2019 durant les travaux de sablage d'une façade</i>	<i>08 avril 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0073/2019 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement rue Louis Pasteur du n° 62 à 68, les 12, 13 et 14/04/2019 durant un déménagement</i>	<i>10 avril 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0073/2019 – arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement interdits Avenue de la Libération et rue Hotton, du 10/04/2019 au 22/04/2019 durant l'extension du réseau de gaz</i>	<i>10 avril 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0074/2019 – arrêté de police relatif à l'installation d'une signalisation conforme Clos du Hêtre, 8, 23 et 25 : du 17/04/2019 au 29/05/2019 durant les travaux d'installation d'une conduite de gaz</i>	<i>15 avril 2019</i>
		<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue Pierre Curie (du n°46 au n°167) et rue Louis Pasteur du côté des immeubles impairs le 20 avril 2019 de 12h00 à 17h00 à l'occasion de la course cycliste pour espoirs dénommée « Liège-Bastogne-Liège Espoirs »</i>	<i>17 avril 2019</i>
		<i>Ordonnance du Bourgmestre ayant pour objet les mesures de circulation et de sécurité prises à l'occasion de l'organisation de la course cycliste pour espoirs « Liège-Bastogne-Liège Espoirs », la Police locale BEYNE-FLERON-SOUMAGNE</i>	<i>17 avril 2019</i>

		<i>assurera la circulation : Carrefour rue de Cerexhe/rue du centre, Carrefour rue du centre/rue Campagne, Carrefour RN3/RN604, Carrefour rue du Peuple/rue de l'Egalité, Carrefour RN604/RN621, le 20 avril 2019</i>	
		<i>Certificat de publication n° 0080/2019 – arrêté de police relatif à l'installation d'une signalisation conforme rue Alfred Defuisseaux : du 23/04/2019 au 30/04/2019 durant les travaux de réfection de voirie</i>	<i>18 avril 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0081/2019 – arrêté de police relatif à l'installation d'une signalisation conforme rue Campagne : du 23/04/2019 08h00 au 26/04/2019 durant les travaux de réfection de l'affaissement de la voirie</i>	<i>18 avril 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 0082/2019 – arrêté de police relatif à l'installation d'une signalisation conforme rue de la siroperie : du 29/04/2019 au 04/07/2019 durant les travaux d'égouttage</i>	<i>18 avril 2019</i>
	<i>Melen</i>	<i>Certificat de publication n° 0083/2019 – arrêté de police relatif à l'installation d'une signalisation conforme rue de la Clef : du 06/05/2019 au 07/06/2019 durant les travaux de réfection de voirie (remise en état de la couche d'asphalte)</i>	<i>18 avril 2019</i>
<b>VISÉ</b>		<i>Ordonnance de police relative au stationnement des véhicules rue Haute, à hauteur de la salle des Anciens Arbalétriers sur 4 emplacements du 16 au 19 mai 2019 à l'occasion du gala du club de danse « Rev'dance »</i>	<i>25 mars 2019</i>
		<i>Adoptions des ordonnances de police temporaires relatives :</i> - <i>à la circulation routière et piétonne sur le passage à niveau n° 16, rue Joseph Lhoest du 20 au 24 mars 2019 durant les travaux d'entretien</i> - <i>aux mesures de circulation prises à l'occasion d'une course de côte pour voitures anciennes le 21 avril 2019</i> - <i>aux mesures de sécurité prises afin d'assurer la sécurité des spectateurs à l'occasion d'une course de côte pour voitures anciennes, le 21 avril 2019</i>	<i>18 mars 2019</i>
		<i>Confirmation des ordonnances de police temporaires relative aux mesures de circulation :</i> - <i>du 12/3 au 04/04/2019 rue du Hournay, de Hallembaye, du Canal à l'occasion de la pose de câble dans le cadre du projet Alegro</i> - <i>sur le parking de la Collégiale à l'occasion de la fête foraine du 27/3 au 8/4/2019</i> - <i>à l'occasion de la journée du Bien-Etre et de la Convivialité le 31 mars 2019</i> - <i>à l'occasion de la brocante de la Montagne Saint Pierre, le 8 juin 2019</i> - <i>à l'occasion de l'organisation du « Relais pour la Vie » sur la piste d'athlétisme de Visé les 22 et 23 juin 2019</i> - <i>à l'occasion de l'organisation du « Jogging pour la Vie » le 23 juin 2019</i>	<i>10 mars 2019</i>



		<i>Règlement complémentaire de police de la circulation pour les voiries communales</i>	<i>18 mars 2019</i>
		<p><i>Adoptions des ordonnances de police temporaires relatives :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>- au stationnement des véhicules : rue Haute, à hauteur du porche de la salle des Anciens Arbalétriers sur deux emplacements, du vendredi 5 avril 2019 au samedi 6 avril 2019, à l'occasion d'une manifestation au sein de la salle</i></li> <li><i>- au stationnement des véhicules rue de Maastricht, rue d'Artagnan, rue des Cimentiers, rue de l'Ecluse, Promenade d'Aiguillon, Quai du Halage, rue Basse-Hermalle, rue du Trilogiport, Rampe du Pont de Haccourt, Rampe du Pont de Hermalle, Chaussée d'Argenteau, rue de Richelle, rue de Saint-Remy, le samedi 04 mai 2019 à l'occasion des courses cyclistes dans le cadre du « Tour de la Basse-Meuse 2019 »</i></li> <li><i>- à la circulation et au stationnement des véhicules rue Derrière le Temple, portion comprise entre l'allée des Marguerites et l'allée des Pâquerettes, allée des Bruyères, le dimanche 09 juin 2019 à l'occasion de la brocante du quartier de Ma campagne.</i></li> </ul>	<i>01 avril 2019</i>
		<p><i>Adoptions des ordonnances de police temporaires relatives :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>- au stationnement des véhicules sur l'ensemble du parking de la place de la Collégiale durant les périodes du 15/04/2019 au 18/04/2019 (montage) ; du 24/04/2019 au 24/04/2019 (démontage) et sur la partie supérieure de la place de la Collégiale occupée par les châlets du 19/04/2019 au 22/04/2019, pour le montage et le démontage du village « Apérofestif » sur la place de la Collégiale</i></li> <li><i>- à la circulation des véhicules : Rue Haute, le lundi 22/04/2019 de 18h30 à 24h ; sur le stationnement des véhicules rempart des Arquebusiers, à hauteur des bureaux Malmendier, des deux côtés de la chaussée, le lundi 22/04/2019 de 15h à 22h ; rue Haute, entre la rue Raskinroy et la place du Marché, des deux côtés de la chaussée, le 22/04/2019 de 18h à 24h, à l'occasion de la descente des Anciens Arbalétriers Visétois</i></li> <li><i>- au stationnement des véhicules des deux côtés de la chaussée : chaussée d'Argenteau, entre la rampe du pont (rond-point) et la rue de Richelle, jusqu'au carrefour avec la rue de Saint-Remy ; rue de Saint-Remy, le mercredi 24/04/2019 de 8h30 à 12h à l'occasion de la course cycliste « Flèche Wallonne »</i></li> <li><i>- à la circulation et au stationnement des véhicules dans diverses rues du centre-ville de Visé le samedi 27/04/2019 de 14h à 22h et le dimanche</i></li> </ul>	<i>15 avril 2019</i>

		<p>28/04/2019 de 7h à 24h, à l'occasion de la fête des Anciens Arbalétriers Visétois.</p> <p>- à la circulation locale des véhicules rue Lambert Mayers, rue du Brouck et rue de Loën, le samedi 04/05/2019 de 17h à 22h à l'occasion de la « Route de la Bière et du Péket »</p> <p>- à la circulation des véhicules sur le passage à niveau n°18, rue Pierre Andrien du lundi 06/05/2019 à 22h au dimanche 12/05/2019 à 6h, pour les travaux d'entretien au PN18</p> <p>- à la circulation et au stationnement des véhicules dans diverses rues du centre-ville de Visé et de Devant-le-pont, le dimanche 12/05/2019 de 6h à 18h ; au stationnement des véhicules sur l'ensemble du parking de la place Reine Astrid et place Reine Astrid, sur le tronçon compris entre la rue du Collège et le Rempart des Arbalétriers (tronçon Da Rino), du jeudi 09/05/2019 à 6h au mardi 14/05/2019 à 18h ; à l'occasion du Maasmaraathon de la Basse-Meuse (Visé-Eijsden-Visé)</p>	
--	--	---	--

#### **ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME**

<b>AMAY</b>		Arrêté de police relatif aux mesures de circulation sur la Place des Cloîtres le 05 mai 2019 à l'occasion de la Fête des voisins	03 avril 2019
<b>BRAIVES</b>		Arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement sur la Place du Carcan le 28 mars 2018 et 5 avril 2019 en raison du départ et du retour des élèves de l'école communale de Braives en Classes de Neige	28 mars 2019
		Arrêté de police relatif aux mesures de circulations devant l'immeuble sis rue de Marneffe n°8, qui présente un mur montrant des signes de délabrement.	28 mars 2019
	Ciplet	Arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement sur la place du Carcan le samedi 30 mars 2019 durant les travaux d'élagage	28 mars 2019
	Ciplet	Arrêté de police relatif aux mesures de circulations dans les rues Thier Lemoine et du Ruisseau, du mercredi 10 avril 2019 au 26 avril 2019 durant les travaux de pose d'un nouveau revêtement.	09 avril 2019
	Fallais	Arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement rue de Dreye le lundi 1 <sup>er</sup> avril et le vendredi 5 avril 2019 lors du départ et retour de Classes Vertes des élèves de l'école communale de Fallais	28 mars 2019
		Arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt, de stationnement et de circulation sur le parking de l'ancienne gare et chemin du Via le mercredi 03 avril 2019 pour le Marché local artisanal de Printemps	28 mars 2019
	Tourinne-la-Chaussée	Arrêté de police relatif aux mesures de circulation et de sécurité prises le samedi 23 mars 2019 à	20 mars 2019

		<i>l'occasion du Grand Feu à Tourinne, rue des Trixhes</i>	
		<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation prise sur le tracé de la course cycliste le 23 mars 2019</i>	<i>20 mars 2019</i>
<b>DONCEEL</b>		<i>Arrêté du CC relatif à l'autorisation et aux mesures de circulation prises suite à l'épreuve cycliste le 22 avril 2019</i>	<i>26 mars 2019</i>
	<i>Limont</i>	<i>Arrêté du CC relatif à l'autorisation et aux mesures de circulation prises suite à des travaux de réfection voirie, rue de Stier du 18 février 2019 à la fin du chantier.</i>	<i>11 avril 2019</i>
	<i>Jeneffe</i>	<i>Arrêté du CC relatif à l'autorisation et aux mesures de circulation prises pour l'activité « Jogging de Jeneffe » dans les rues de l'entité, le 01 mai 2019</i>	<i>11 avril 2019</i>
<b>FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER</b>		<i>Arrêté de police relatif à l'interdiction de circuler rue de Liège dans le sens allant de la Place J. Hodeige à la Grand Route, soit entre les n°152 et 100.</i>	<i>03 avril 2019</i>
<b>OREYE</b>		<i>Arrêté de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement rue de la Westrée entre les n°2 et 4, le vendredi 22 février 2019 de 17h00 à 18h30 et le samedi 23 février 2019 de 00h30 à 01h30, afin de permettre aux supporters de monter dans le car.</i>	<i>28 mars 2019</i>
		<i>Arrêté de police autorisant la société TEGEC à placer et à faire usage de signaux routiers, Grand'route 18/A du 15 au 19 mars 2019 pour réaliser des travaux de raccordement au réseau d'eau.</i>	<i>28 mars 2019</i>
		<i>Arrêté de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement rue de la Westrée entre les n°3b et 5, le dimanche 10 mars 2019 de 13h15 à 13h45 et de 23h30 à 00h30, afin de permettre aux supporters de monter dans le car.</i>	<i>28 mars 2019</i>
<b>VILLERS-LE-BOUILLET</b>		<i>Ordonnance de police temporaire relative aux diverses mesures de circulation routière à l'occasion de l'organisation du Villers'Day du 25 avril 2019 au lundi 29 avril 2019.</i>	
<b>WAREMME</b>		<i>Ordonnance de police relative à la fermeture des terrasses des débits de boisson</i>	<i>25 mars 2019</i>

### **ARRONDISSEMENT DE VERVIERS**

<b>PLOMBIÈRES</b>		<i>Ordonnance de police temporaire relative aux diverses mesures de circulation routière à l'occasion de l'organisation d'un jogging le dimanche 07 avril 2019</i>	<i>18 mars 2019</i>
		<i>Ordonnance de police temporaire relative aux diverses mesures de circulation routière à l'occasion de l'organisation d'un jogging el 14 avril 2019</i>	<i>25 mars 2019</i>
		<i>Arrêté de police relatif à la suppression de la limitation de stationnement pendant une durée de</i>	<i>10 janvier 2019</i>

		<i>15 minutes sur l'accotement rue du Chemin de Fer, devant les immeubles n°64 et 66.</i>	
		<i>Ordonnance de police temporaire relative aux diverses mesures de circulation routière à l'occasion de la soirée « Afterwork » organisée le 10 mai 2019 sur la Place communale – du jeudi 09 mai 2019 au samedi 11 mai 2019.</i>	<i>01 avril 2019</i>
	<i>Hombourg</i>	<i>Ordonnance de police temporaire relative aux diverses mesures de circulation routière pour l'installation d'un chapiteau entre la placette et l'église, le dimanche 14 avril 2019 à l'occasion des deux ans de la fromagerie « Au coin du pub ».</i>	<i>01 avril 2019</i>
<b>THEUX</b>		<i>Ordonnance du collège communal en matière d'affichage de propagande électorale – décide de ne pas implanter de panneaux supplémentaires sur le territoire communal mais d'autoriser l'affichage électorale sur les panneaux publics existants.</i>	<i>01 avril 2019</i>
<b>VERVIERS</b>		<i>Certificat de publication n° 024/2019 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet les mesures de sécurité prises en raison du danger résultant de la présence d'un arbre menaçant de choir, rue Thiervaux</i>	<i>11 mars 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 025/2019 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet les mesures de circulation prises durant le week-end carnavalesque et la soirée des 100 jours, du 13 au 18 mars 2019</i>	<i>12 mars 2019</i>
		<i>Ordonnance du Collège ayant pour objet les mesures provisoire de circulation à l'occasion de l'organisation de la « Kermesse de Pâques », du 15/04/2019 au 08/05/2019</i>	<i>13 mars 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 026/2019 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet les mesures de circulation prises à l'occasion de l'organisation de la marche contre le Racisme et les discriminations le 20 mars 2019</i>	<i>14 mars 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 027/2019 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet les mesures de circulation et de sécurité prises à l'occasion de l'organisation de la course cycliste « Challenge Bicyclic » le 7 avril 2019</i>	<i>20 mars 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 028/2019 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet l'abattage urgent en raison du danger résultant de la présence d'un arbre menaçant de choir, rue de la Moinerie à Petit Rechain</i>	<i>15 mars 2019</i>
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre f.f. ayant pour objet les mesures de circulation et de sécurité prises à l'occasion de l'organisation de la « rue réservée au jeu » durant les vacances scolaires, Rue Gran Vinâve : du 06/04/2019 au 22/04/2019</i>	<i>25 mars 2019</i>
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre f.f. ayant pour objet les mesures de circulation et de sécurité prises à l'occasion de l'organisation d'un</i>	<i>25 mars 2019</i>

		« Cortège de voitures ancêtres Seigneurie de la Vervi-Riz asbl », le 31/03/2019	
		Ordonnance de police temporaire relative aux diverses mesures de circulation routière en raison d'une manifestation publique (Jogging KINEO Fitness, le 24 mai 2019.	27 mars 2019
		Ordonnance de police temporaire relative aux diverses mesures de circulation routière en raison d'une manifestation publique (Brocante des Hougnes), le 12 mai 2019.	27 mars 2019
		Ordonnance de police temporaire relative aux diverses mesures de circulation routière en raison d'une manifestation publique (Course cycliste-Flèche Wallonne « Elites HOMMES », le 24 avril 2019.	01 avril 2019
		ordonnance du Collège ayant pour objet les mesures provisoire de déplacement du marché hebdomadaire tous les samedis de 04h30 à 15h30, pendant les manifestations.	03 avril 2019
		Ordonnance de police temporaire relative aux diverses mesures de circulation routière en raison d'une manifestation publique (Brocante du lundi de Pâques), le 22 avril 2019.	09 avril 2019
		Certificat de publication n° 038/2019 – ordonnance de la Bourgmestre f.f. ayant pour objet les ajustements des mesures de réimplantation concernant le déplacement, à titre provisoire, du marché hebdomadaire en raison de chantier	16 avril 2019
		Certificat de publication n° 039/2019 – ordonnance de la Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l'occasion de la fête de quartier de l'Abattoir (journée multiculturelle, le 4 mai 2019)	03 avril 2019
		Certificat de publication n° 040/2019 – ordonnance de la Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l'occasion de l'organisation d'une activité commerciale estivale (Installation de terrasses dans la voie de desserte de la rue Jules Cerexhe), du 1 <sup>er</sup> mai 2019 au 15 octobre 2019	03 avril 2019
		Certificat de publication n° 041/2019 – ordonnance de la Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l'occasion d'une manifestation publique (Jogging de Stembert), le 5 mai 2019	03 avril 2019
		Certificat de publication n° 042/2019 – ordonnance de la Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l'occasion d'une manifestation publique (Exposition de voitures américaines), le 9 juin 2019	03 avril 2019

		<i>Certificat de publication n° 043/2019 – ordonnance de la Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière à l’occasion d’une manifestation publique (Projet santé et vélo), le 7 mai 2019</i>	<i>03 avril 2019</i>
		<i>Certificat de publication n° 044/2019 – ordonnance de la Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison de l’adaptation des horaires du piétonnier des rues de l’Harmonie, du Brou, du Pont Saint-Laurent ainsi qu’une partie de la place verte et mesures connexes.</i>	<i>24 avril 2019</i>